

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Band:</b>	36 (1965)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	Le rachat du BLS : a quoi serviront les éventuelles rentrées?
<b>Autor:</b>	J.-Cl.D.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824881">https://doi.org/10.5169/seals-824881</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

que le Jura-Nord lui aurait été attribué et que seules les vallées du Jura-Sud seraient devenues bernoises. Il est des lignes de force, créées par la géographie et l'histoire, qu'on n'efface pas. Si les hommes de l'Evêché, en 1815, avaient eu conscience d'être un « peuple » et de former une « entité », comme Berne, Lucerne ou le Valais, leur voix, si faible soit-elle, aurait peut-être été entendue. Il n'en fut rien.

Clio, la muse de l'Histoire, enregistre et ne corrige pas.

Virgile MOINE, conseiller d'Etat

### **Le rachat du BLS**

## **A quoi serviront les éventuelles rentrées ?**

On sait que la Confédération est disposée à prendre en considération le rachat de l'ensemble du réseau BLS réunissant les lignes Berne-Lötschberg-Simplon y compris le service de navigation, Berne-Neuchâtel, de la vallée de la Gurbe-Berne-Schwarzenbourg-Erlenbach-Zweisimmen.

Le prix d'acquisition n'est pas encore fixé. Il fera l'objet de discussions ultérieures. Etant donné les conditions différentes pour chacune des quatre entreprises en cause, on devra le déterminer séparément pour chacune d'elles, à proportion de son importance et de son rendement et en tenant compte des intérêts de l'ensemble du pays.

Il n'empêche que, quel que soit ce prix, le rachat du groupe BLS par la Confédération aura pour le canton une signification économique et financière d'importance considérable. Précisons toutefois que, s'il accueillera avec satisfaction ces rentrées d'argent, l'Etat sera plus heureux encore de n'avoir pas l'obligation de se procurer les énormes fonds nouveaux qu'il faudrait investir, en commun avec la Confédération, dans l'aménagement du BLS et des lignes coexploitées au cas où le rachat n'aurait pas lieu.

L'aménagement intégral des voies du BLS (sans le tunnel Moutier-Granges dont l'ADIJ réclame avec tant d'insistance l'équipement en double voie) coûterait au canton, durant dix ans, au moins 12,5 millions de francs par année.

Quant aux lignes coexploitées, elles demanderaient aussi pas mal d'argent au canton qui devrait toujours contribuer à couvrir les déficits d'exploitation. Alors que, en 1964, cette contribution a atteint 1 200 000 francs, elle ne tardera pas à augmenter ces prochaines années. En outre, le renouvellement technique de ces lignes, dont l'Etat de Berne doit assumer la moitié des frais n'est pas non plus terminé.

Si donc c'est avec une intense satisfaction qu'on accueillerait, dans le canton de Berne, la nouvelle du rachat de l'ensemble BLS par la Confédération, ce serait plus en pensant aux charges qu'on éviterait pour l'avenir qu'aux rentrées qu'on enregistrerait.

Mais, bien sûr, on ne ferait pas la fine bouche et l'argent fédéral serait le bienvenu. Son affectation est d'ores et déjà prévue. Dans le

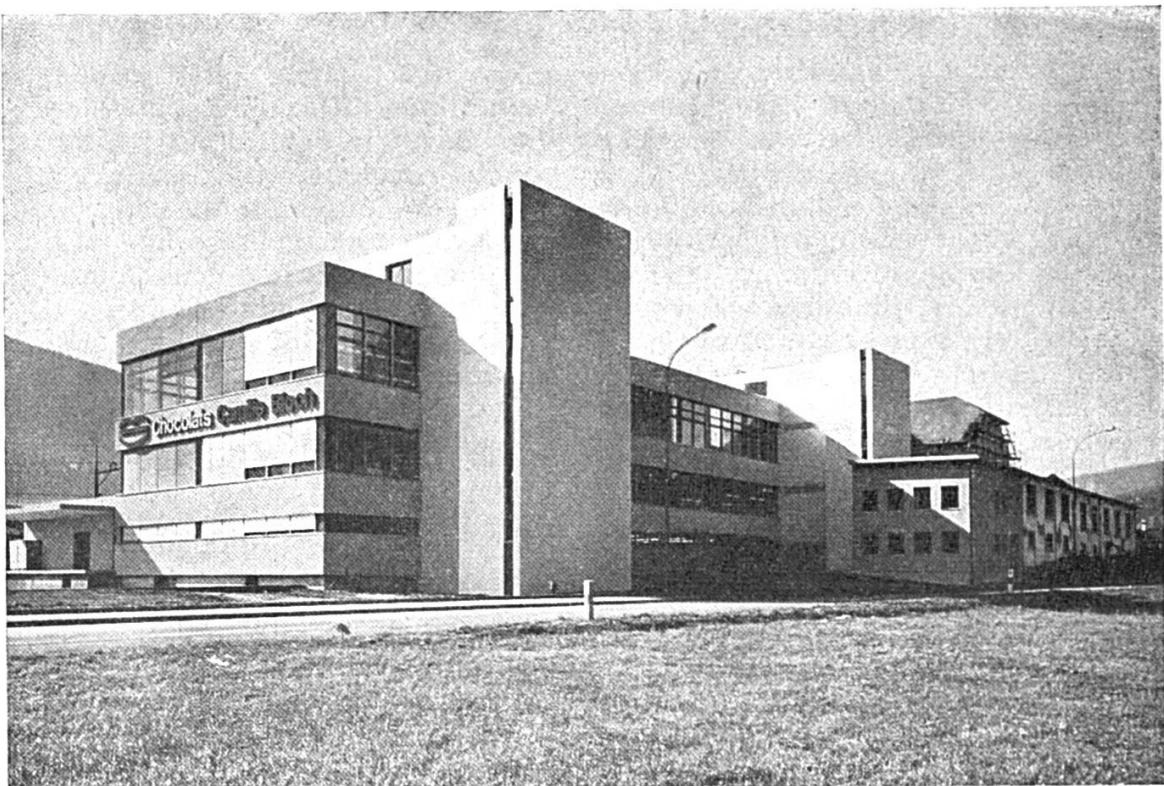
projet de budget qu'il a présenté, le gouvernement le précise déjà : l'argent qui, en cas de rachat, reviendra à la caisse de l'Etat sera mis en réserve pour effectuer de grandes tâches en temps opportun.

Il ne servirait donc pas à desserrer une situation financière momentanément difficile. Le regrettera-t-on dans les milieux des contribuables ? Il faut signaler, en toute justice, que le canton a engagé des pourparlers avec la Confédération avant de connaître les difficultés dans lesquelles il se débat maintenant. Ce serait donc pratiquer une politique à courte vue que d'utiliser ces rentrées à surmonter les obstacles actuels.

J.-Cl. D.

## Quelques industries jurassiennes vues à la loupe

Monographie : Camille Bloch S. A., à Courtelary



### L'entreprise

L'entreprise Camille Bloch S.A. est située à Courtelary, à la sortie du village en direction de Saint-Imier, dans un cadre de verdure. L'usine est agréable à l'œil et occupe une surface de 10 000 m<sup>2</sup> ; son volume est d'environ 45 000 m<sup>3</sup>.